

FRÉDÉRIC AUDREN

AU NOM DES HUMANITÉS JURIDIQUES



© Droits réservés. Photo Sarah Preston.

INSTITUT DES SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES (INSHS)
MAISON FRANÇAISE D'OXFORD
MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES / CNRS
OXFORD, ANGLETERRE
<http://www.mfo.ac.uk/fr>

Le droit est-il une science sociale ? Telle est la question que se pose Frédéric Audren, 39 ans, membre du Centre universitaire de recherches administratives et politiques de Picardie (CURAPP), actuellement en détachement à la Maison française d'Oxford. Pour cet historien du droit, juriste de formation, la question est plutôt : « Comment faire retourner le droit dans le giron des sciences sociales ? »

À la base de ces interrogations se trouve l'étude des savoirs juridiques entre le XVIII^e et le XX^e siècle :

« Je m'interroge sur les discours juridiques à cette époque, pour comprendre comment ils parviennent à faire autorité. » Le jeune médaillé n'est pas motivé uniquement par l'amour de l'érudition, car « la démarche historique n'est jamais déconnectée d'enjeux des plus contemporains ». Sa préoccupation concerne notamment ce que doit, ou devrait être, la mission des facultés de droit. « Doivent-elles se contenter d'être des écoles professionnelles ? Ou être plutôt des écoles d'humanités juridiques, permettant

ainsi une réflexion sur le sens des lois ? » Il va sans dire que Frédéric, lui, retient la deuxième option.

Son parcours ? Il obtient un bac économique et social et choisit alors d'entrer en fac de droit : « Cela me paraissait un bon compromis entre la possibilité de débouchés professionnels et l'ouverture intellectuelle, notamment vers la culture générale et les sciences politiques et sociales. » C'est à cette époque qu'il décide qu'il fera de la recherche et de l'enseignement. En plus de ses cours, il suit divers séminaires, notamment en histoire et en criminologie.

Après un DEA en histoire du droit, Frédéric commence une thèse sur la pensée politique et juridique au Moyen Âge.

Une thèse qu'il ne finira finalement pas, faute de réussir véritablement à s'y intéresser. En parallèle, il se passionne pour la sociologie, un domaine auquel il s'est formé « sur le tard et sur le tas », en multipliant des contrats de recherche, notamment sur des questions de sécurité et de délinquance. Il évoque en particulier cette étude sur la portabilité des réseaux pour laquelle il demandait aux personnes interrogées de vider leur sac à main : « Je tentais alors d'établir tous les réseaux auxquels elles étaient connectées : téléphone, répertoire, clefs, cartes de fidélité... » Un travail de terrain qu'il apprécie toujours.

IL SOUHAITE PROPOSER UNE HISTOIRE CULTURELLE ET INTELLECTUELLE DE LA SCIENCE JURIDIQUE, QUI N'A PAS ENCORE ÉTÉ ÉCRITE.

Puis il change de sujet de thèse et de période pour se consacrer aux relations entre les juristes et les sciences sociales aux XIX^e-XX^e siècles. Et c'est justement sur cette thématique qu'il sera reçu au CNRS afin d'intégrer le CURAPP.

Faire reconnaître le droit comme une science sociale n'est pas le seul but du jeune chercheur : il souhaite proposer une histoire culturelle et intellectuelle de la science juridique, qui n'a pas encore été écrite. Pour cela, « il faut être en mesure d'intégrer les problématiques des sciences sociales. Je crois être un des quelques juristes à me sentir pleinement concerné par la sociologie et l'anthropologie et à pouvoir dialoguer avec mes collègues de ces disciplines. »

Frédéric profite de son séjour à Oxford pour suivre la scène musicale rock et, surtout, pour parcourir le pays afin d'organiser, en octobre 2009, un grand colloque sur l'enseignement et la recherche en droit français en Grande-Bretagne et en Irlande.